Ordonné, que Sir Robert Borden ait la permission de présenter un bill (No 3) Loi ayant pour objet de conférer le droit de suffrage aux femmes.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que Sir George Foster ait la permission de présenter un bill (No 4) Loi portant changement de l'heure au Canada, durant les mois d'été, en avance du temps solaire moyen.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Lapointe (Saint-Jacques, Montréal), secondé par M. Ethier, Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître:—

- 1. Quand et à l'instance de qui le bureau du Contrôleur des vivres en Canada a été autorisé et établi.
- .2. A quel ministère le Contrôleur des vivres fait rapport, quel membre du cabinet, s'il en est, est responsable de l'administration du bureau du Contrôleur des vivres.
- 3. Quel a été le chiffre total de la dépense créée à titre de salaires pour le Contrôleur des vivres et de ses assistants, et du personnel à Ottawa et par tout le Canada, depuis l'institution de ce bureau à compter jusqu'à la fin de février 1918 inclusivement.
- 4. Quel a été le chiffre total de la dépense du bureau du Contrôleur des vivres à Ottawa et pour tout le Canada, y compris les loyers, ameublements, équipements, chauffage, éclairage, salaires, dépenses de voyage, papeterie, impressions, annonces, télégrammes, téléphones, frais de port et toutes autres dépenses du bureau du Contrôleur des vivres à Ottawa et de ses succursales par tout le Canada depuis la création de ce bureau jusqu'en février 1918 inclusivement.
- 5. Quel a été le chiffre total de la dépense pour l'administration du bureau du Contrôleur des vivres à Ottawa et pour tout le Canada, comprenant loyers, ameublements, équipements, chauffage, éclairage, salaires, dépenses de voyage, papeterie, impressions, annonces, télégrammes, téléphones, frais de port, etc., y compris toutes et chaque dépense du bureau du Contrôleur des vivres à Ottawa et des succursales par tout le Canada pour chacun des mois suivants, viz: décembre 1917 et février 1918.
- 6. S'il y a quelques réclamations pour salaires ou débours par le bureau du Contrôleur des vivres en suspens ou discutées et dans l'affirmative, quel en est le chiffre.
- -7. De combien d'employés se compose le personnel du bureau du Contrôleur des vivres à Ottawa et dans tout le Canada.
- 8. Combien parmi ces employés sont des soldats de retour ayant été en service actif depuis 1914.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Lemieux,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre, - Relevé faisant connaître :-

- 1. Quel a été le taux de la commission payée quant à l'emprunt de la Victoire.
- 2. Quel est le chiffre total de commission payée et à qui payée.

Sur motion de M. Devlin, secondé par M. Robb.

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie du décret du Conseil récemment édicté et pourvoyant à la constitution du personnel (nombre de personnes à employer et leurs salaires), du bureau du Contrôleur des vivres,